

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du 3 décembre 2018

Le lundi 3 décembre 2018, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 19 novembre 2018 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents : Roger HUET- Daniel VINCENT- Emmanuelle JARDIN-PAYET - Annick DELFARRIEL - Martine CUSSY - Pierre SCHMIT - Gilbert TALMAR - Pascal GUEGAN - Abdelaziz BALADI - Jean-François MORLAY - André LECLAIRE - Sophie LE PIFRE - Laurence DUPONT - Céline BLANLOT - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - Jacques FRICKER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Jean-Paul FANET donne pouvoir à Jacques LELANDAIS
Marc BENICHON donne pouvoir à Martine CUSSY
Jessica PIERRE - Annick BELZEAUX - Eric JAMES

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 22 novembre 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du jeudi 22 novembre 2018.

2°) Présentation du Pôle enfance jeunesse et socioculturel

Monsieur Frédéric DAVID, architecte mandataire du groupe DHD-DURAND présente aux membres du conseil le projet de construction du pôle enfance jeunesse socioculturel dans ses aspects architecturaux et choix techniques. Il rappelle que le projet fait la part importante aux enjeux environnementaux :

- Toiture photovoltaïque
- Chauffage géothermie sur sondes verticales
- Eclairage leds avec détection de présence
- Vitrage haute performance acoustique
- Choix de matériaux recyclés (ex : fibre de bois)

Il rappelle que le nouveau bâtiment est intégré architecturalement à la ferme Lemarchand dont une partie est réhabilitée à l'occasion de ce projet pour créer deux nouvelles salles d'activités. L'architecture sobre du nouveau bâtiment ne vient pas concurrencer le bâtiment existant. Les salles seront accessibles indépendamment les unes et des autres et seront toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite. La grande salle pourra être obscurcie.

Ce bâtiment aura les qualités d'un bâtiment BEPOS, il ne consommera pas plus que ce que produira la toiture photovoltaïque.

(visuels du projet en annexe)

3°) Maîtrise d'œuvre DHD Billard DURAND – forfait de rémunération définitif.

Le 5 juin 2018, la commune signait le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un pôle enfance jeunesse et socioculturel avec le cabinet DHD- BILLARD-DURAND pour un montant de 96 000 € HT. Selon le CCTP, il convient de fixer le forfait de rémunération définitif au regard de l'enveloppe prévisionnelle des travaux estimée à 1 458 000€ HT.

Monsieur le Maire propose de transformer le forfait de rémunération provisoire en forfait définitif à hauteur de 116 640 € HT (au taux de 8%).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ fixe le forfait de rémunération définitif à 116 640 € HT pour le groupement dont le titulaire est DHD BILLARD DURAND pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle enfance jeunesse et socio culturel.

4°) Lancement des appels d'offres pour la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse et Socio-culturel.

Monsieur le Maire indique que l'avant-projet détaillé de la construction du pôle enfance jeunesse et socioculturel s'élève à 1 458 000 € HT. Il comprend la réhabilitation d'une partie de la ferme LEMARCHAND avec la création de deux salles d'activités (112m²) et la création d'un bâtiment neuf (668m²). Il propose de lancer une procédure adaptée (MAPA) selon l'article 27 du Code des Marchés Publics avec possibilité de négociation.

La procédure négociée permet à l'acheteur public de choisir le titulaire du marché après consultation de candidats et négociation des conditions du marché avec l'un ou plusieurs d'entre eux. La procédure négociée est utilisée dans des conditions définies dans le Code des marchés publics. Cette technique peut également être utilisée dans la procédure adaptée.

Le dossier de consultation des entreprises est décomposé en 16 lots :

- Lot 1 – Terrassement - VRD
- Lot 2 - Gros œuvre – Démolitions – Traitement de la pierre
- Lot 3 – Charpente bois
- Lot 4 – Couverture –étanchéité
- Lot 5 – Ravalement
- Lot 6 – Menuiserie aluminium – serrurerie
- Lot 7 –Menuiserie bois
- Lot 8 – Plâtrerie – Isolation
- Lot 9 -Plafonds suspendus
- Lot 10 - Carrelage - faïence
- Lot 11 – Revêtements sols souples
- Lots 12 – Peinture
- Lot 13 – Plomberie sanitaire – chauffage – ventilation mécanique
- Lot 14 – Cloisons Isothermes
- Lot 15 – Electricité courants forts, courants faibles
- Lot 16 – Photovoltaïque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord sur l'enveloppe prévisionnelle fixée à 1 458 000 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée (MAPA) selon l'article 27 du Code des Marché Publics avec possibilité de négociation.

5°) Demande de subventions pour la construction d'un pôle enfance jeunesse et socio-culturel

- Contrat de Territoire – Département et Communauté Urbaine

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Etat
- Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (F.N.A.D.T.) – Etat
- Programme IDEE ACTION – pompe à chaleur sur nappe - production d'ENR Conseil régional
- Fonds chaleur - ADEME
- Caisse d'Allocations Familiales
- Caisse des Dépôts et consignations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un pôle enfance jeunesse et socio-culturel à l'effet de doter la commune d'un équipement dont elle est aujourd'hui dépourvue depuis l'incendie en octobre 2016 de la salle multi-activités et socioculturelle, mais qui s'avère indispensable à l'organisation des activités scolaires (activités sportives, éducatives, culturelles), péri-éducatives (centre de loisirs sans hébergement pour les 6 ans et plus), social (espace de vie sociale mis à disposition de la MJCI) culturelles, associatives (sportives, arts créatifs), dans des conditions d'accueil adaptées.

Monsieur le Maire rappelle que le choix s'est porté sur un équipement respectueux de l'environnement avec la mise en place d'une toiture en photovoltaïque (441 panneaux sur 478.79m²), système de chauffage par géothermie (production de chaleur par pompe à chaleur eau/air sur sondes géothermiques verticales), éclairage leds à détection entre autres.

Monsieur le Maire indique que le projet présente les caractéristiques suivantes :

o Surface utile : La surface utile globale de l'équipement est fixée à 759 m² ainsi répartie :

- Bâtiment neuf : 647m²
- Bâtiment réhabilité : 112m²

o Classification au titre de la réglementation relative aux établissements recevant du public :

- Catégorie : 1^{er} groupe classé en 2^{ème} catégorie
- Typologie : L

Monsieur le Maire précise que cet équipement doit entrer dans sa phase de construction courant du 1^{er} trimestre 2019 pour une mise en service au printemps 2020.

Monsieur le Maire ajoute que l'enveloppe globale consacrée par la commune à cet investissement atteint la somme de 1 622 606 euros hors taxes dont 1 458 000 euros hors taxes pour les seuls travaux, estimation issue de la phase d'avant-projet détaillé.

Cela étant précisé, Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce programme est susceptible de bénéficier de plusieurs subventions au titre du :

- Contrat de Territoire afférent à l'exercice 2019, dotation à laquelle est éligible la Commune d'Hermanville-Sur-Mer. En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à solliciter une subvention d'un montant de 300 000€ (plafond) en faveur de la création de ce nouvel équipement.
- de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afférente à l'exercice 2019, dotation à laquelle est éligible la Commune d'Hermanville-Sur-Mer.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à solliciter une subvention en faveur de la création de ce nouvel équipement, étant précisé que le taux sollicité est de 30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 250 000 euros HT soit une subvention prévisionnelle de 75 000 euros (champs des travaux de rénovation et transition énergétique).

- du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire afférent à l'exercice 2019, dotation à laquelle est éligible la Commune d'Hermanville-Sur-Mer. En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à solliciter une subvention en faveur de la création de ce nouvel équipement, étant précisé que le montant de la subvention demandée est de 300 000 euros.
- du programme IDEE ACTION – pompe à chaleur sur nappe - production d'ENR du Conseil Régional Normandie. En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à solliciter une subvention en faveur de la création de ce nouvel équipement, étant précisé que le taux sollicité est de 20 % de la dépense subventionnable plafonnée à 60 000€.
- du fonds chaleur pour la mise en place d'un système de chauffage par géothermie sur sondes verticales. En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à solliciter une subvention en faveur de la création de ce nouvel équipement, au titre du fonds chaleur soit une subvention de fonctionnement estimée à 3 230€ par an pendant 20 ans.
- d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la mise à disposition des locaux du CLSH pour les plus de 6 ans et l'espace de vie social en cours d'élaboration avec la MJCI de Colleville Montgomery. En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à solliciter une subvention en faveur de la création de ce nouvel équipement, au taux le plus élevé.
- D'une subvention de l'ADEME pour soutenir la démarche environnementale du bâtiment. En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à solliciter une subvention en faveur de la création de ce nouvel équipement, au taux le plus élevé pour soutenir la démarche de transition énergétique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Considérant l'opération de création d'un pôle enfance jeunesse et socio culturel,

- ❖ APPROUVE la création d'un pôle enfance jeunesse et socio culturel,
- ❖ APPROUVE le montant de l'enveloppe estimative de cette opération, fixée à la somme de 1 622 606 euros hors taxes ;

- ❖ SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Calvados et de la Communauté Urbaine Caen-la-mer une subvention dans le cadre du Contrat de Territoire en faveur dudit projet et précise que le montant sollicité est de 300 000€ ;
- ❖ SOLLICITE auprès de l'État une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afférente à l'exercice 2019, en faveur dudit projet et précise que le taux sollicité est de 30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 250 000 euros hors taxes soit une subvention de 75 000 euros ;
- ❖ SOLLICITE auprès de l'État une subvention dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire afférent à l'exercice 2019, en faveur dudit projet et précise que le montant de la subvention sollicitée est de 300 000 euros.
- ❖ SOLLICITE auprès du Conseil Régional Normandie une subvention dans le cadre du programme IDEE ACTION – pompe à chaleur sur nappe - production d'ENR en faveur dudit projet et précise que le taux sollicité est de 20 % de la dépense subventionnable plafonnée à 60 000euros hors taxes ;
- ❖ SOLLICITE auprès de l'ADEME une subvention au titre du fonds chaleur au taux le plus élevé,
- ❖ SOLLICITE auprès de la Caisse d'allocations familiales une subvention au taux le plus élevé,
- ❖ SOLLICITE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations une subvention au taux le plus élevé,
- ❖ ARRETE ainsi qu'il suit les modalités de financement de ladite opération, sous réserve d'obtention des subventions présentement sollicitées :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT	Organisme	Montant subvention attendues
VRD –espaces verts	190 000 €	Etat – DETR	75 000 €
Travaux bâtiment réhabilité	110 000 €	Etat- FNADT	300 000 €
Travaux bâtiment neuf	1 147 000 €	Conseil départemental Communauté Urbaine – Contrat de territoire	300 000 €
Maîtrise œuvre – études	144 606 €	REGION –Idée action pompe à chaleur	20 000 €
Matériel	20 000 €	SDEC ENERGIE/REGION – photovoltaïque	132 408 €
Options (rejointement façade existante, plan de travail accueil/vestiaire)	11 000€	CAF	50 000 €
		Autres – ADEME – CDC	10 000 €
		Sous total des subventions attendues soit 54.69%	887 408 €
		Commune	735 198 €
		Sous-total fonds propres soit 45.31%	735 198 €
TOTAL DEPENSES HT	1 622 606 €	TOTAL RECETTES	1 622 606 €

- ❖ DONNE PLEIN POUVOIR à Monsieur le Maire à l’effet de signer toute pièce nécessaire à l’exécution des délibérations, et notamment les pièces constitutives du dossier de demande de subvention appelé à être transmis à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Directeur de l’ADEME, Monsieur le Directeur de la Caisse d’Allocations Familiales, Monsieur le Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Messieurs Gilbert TALMAR et Roger HUET se félicitent que cette opération intègre la réhabilitation partielle de la Ferme LEMARCHAND et que ce projet fasse l’objet d’un consensus partagé par l’ensemble des membres du conseil municipal.

6°) Informations du Maire, des maires adjoints et conseillers délégués.

Plan communal de sauvegarde (PCS) et dossier d’information communal des risques majeurs : Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur le Préfet a validé les deux documents et a souligné la qualité du travail effectué dans leur élaboration en collaboration avec l’Association ECTI, représentée par Monsieur FRICKER. Le PCS a fait l’objet d’un arrêté municipal en date du 26 novembre 2018 et sera transmis au Préfet, au SDIS, à la Gendarmerie, à la DDTM. Il sera consultable à l’accueil de la mairie.

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le mercredi 5 décembre prochain. Cérémonie commémorative aux Monuments aux Morts le 5 décembre à 18h00.

Marché de Noël : le samedi 8 décembre 2018 – Ferme LEMARCHAND

Noël du personnel communal : le vendredi 21 décembre 2018 à 18h30 au restaurant scolaire.

Distribution du colis de Noël : samedi 15 décembre 2018 à partir de 9h30. Seront distribués 185 colis pour les personnes de plus de 72 ans et plus.

Médiathèque : Mercredi 5 décembre 2018 à 19h00, **rencontre d'auteurs** avec Marc POTTIER, Sophie POTTIER et Jean-Yves MESLE pour présenter et dédicacer leur livre « **Les Normands dans la Grande Guerre** ».

Médiathèque : Mercredi 12 décembre à 19h00. **Soirée de soutien à « Rêves de voyages »**.

Centre de Loisirs Sans Hébergement : le CLSH a très bien fonctionné sur les vacances de la Toussaint avec la mise en place de stages très appréciés des enfants. On note une fréquentation importante de 3/6 ans.

CAMO : l'association a demandé à la commune, qui a répondu favorablement, la mise à disposition d'un local pour favoriser **l'apprentissage du français aux migrants**. Cette activité devrait se mettre en place à partir de janvier 2019 dans la salle aide cartable. Les modalités de transport restent à définir.

7°) Questions orales

Aucune question orale.

Fin du conseil : 20h50

Prochain conseil : Lundi 17 décembre 2018 à 19h0